

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Rhône-Alpes
Fort de Vaise
27, bd Antoine de Saint-Exupéry
69009 Lyon
04 37 50 35 78
rhonealpes@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [i](#)



COMMUNE DE CHEVINAY

42 route de Saint-Pierre
69210 Chevinay
04 74 70 42 63
contact@mairie-chevinay.fr
www.mairie-chevinay.fr

FONDATION



DU
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration de

L'église de Chevinay

Rhône (69)



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Aidez la commune de Chevinay à restaurer son église

◆◆ UN PEU D'HISTOIRE

L'église dépendait de l'Abbaye de Savigny et a été consacrée en tant que telle en **1701**. Au 18^{ème} siècle, elle est profanée puis souffre d'un manque d'entretien. La charpente s'effondre totalement en **1837**. En **1869**, le Conseil de Fabrique vote sa reconstruction. L'architecte Ragot prévoit d'ajouter trois nefs et par la suite de surélever le chœur et le clocher. Les travaux débutent en **1874**, financés en partie par une souscription à laquelle participent nombre de familles chevinoises. D'autres font des dons de vitraux, de statues, d'une table de communion et de l'autel. Une flèche est prévue. Elle ne verra jamais le jour faute d'argent. Elle sera remplacée par le clocher actuel dont les pierres proviennent de Bully. Les travaux se terminent en 1904.

◆◆ LE PROJET DE RESTAURATION

Des traces d'humidité marquent la voute, la peinture cloque et s'effrite. Il y a de toute évidence des infiltrations depuis la toiture. L'enduit des faces nord et sud de l'église ne tient plus et se décolle suite aux infiltrations. La couverture en zinc du clocher est elle aussi hors service et des pierres sont cassées sous l'effet du gel.

Les travaux sont évalués par deux compagnons du devoir spécialistes de la réfection du patrimoine. Toute la toiture est à refaire sur les deux pans ainsi que la réfection complète de la zinguerie du toit terrasse du clocher. Les façades nord et sud sont à reprendre avec la purge de l'ancien crépis et le traitement des pierres de taille jusqu'au jointolement des pierres.

◆◆ LA MOBILISATION

Depuis l'an 937, l'église a traversé les siècles, se modifiant selon les évolutions architecturales, souffrant aussi des vicissitudes du temps et des crises. Cet écrin doit être protégé. Comme en 1869, la petite commune de Chevinay ne peut assumer seule les coûts des travaux nécessaires à sa préservation. La municipalité lance un appel aux dons auprès de tous. Il en va de la poursuite des activités liées à la pratique du culte, de la poursuite de programmation de concerts de notre chorale, de nos visites-découverte des vitraux comme de la découverte de notre curieux carillon à quatre cloches. D'avance merci.

Montant des travaux	95 320
Objectif de collecte	50 000 €
Début des travaux	2024

Crédit photos © Commune de Chevinay



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de L'église de Chevinay

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/88291

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Rhône-Alpes, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
L'église de Chevinay**

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre